



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## transport de marchandises

Question écrite n° 22700

### Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés rencontrées depuis plusieurs mois par l'ensemble des entreprises françaises de transport routier. En effet, dans un secteur économique qui présente des perspectives de développement importantes, les entreprises françaises de transport routier connaissent paradoxalement de grandes difficultés. L'arrivée de concurrents étrangers sur ce marché, en particulier les entreprises des pays de l'Est pour lesquelles les charges sont moins élevées, inquiète fortement la profession. Or l'enjeu pour les transporteurs français, c'est d'éviter avec la marginalisation de nos entreprises dans les échanges intra-européens les pertes d'emplois qui en résulteraient. Il convient donc de prendre des mesures pour garantir aux transporteurs routiers français des conditions sociales et fiscales compatibles avec les exigences du marché européen sans frontière dans le cadre d'une convergence des réglementations nationales au sein de textes communautaires standards. A ce titre, les organisations professionnelles souhaitent que puissent être réalisés un suivi permanent des conséquences de l'élargissement de l'Union européenne, un bilan comparatif des politiques de transport appliquées en France et dans les autres pays européens, un bilan fiscal du transport routier, etc. ; mais aussi que soit garanti le respect de l'acquis communautaire avant l'ouverture du marché français aux nouveaux entrants. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions pour soutenir une profession confrontée à une forte concurrence de ses homologues européens.

### Texte de la réponse

La mise en place, au 1er juillet 1998, du marché unique européen du transport routier de marchandises a eu pour effet d'accélérer la mutation du secteur du transport routier de marchandises. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs concurrents des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 constitue un événement historique qui les conduira à adopter de nouvelles stratégies. Dans un contexte économique difficile, l'activité du transport routier est en recul, le secteur le plus touché étant l'international. Cette évolution des trafics tient, au moins pour partie, à des conditions de concurrence défavorables. Il est essentiel, à la veille de l'élargissement, d'établir un bilan précis et complet de la situation économique et sociale du secteur du transport routier de marchandises en France qui tienne compte de la position comparée de ce secteur au sein du marché européen. Le Premier ministre a confié au député Francis Hillmeyer une mission parlementaire afin d'établir ce bilan et de proposer les mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Bur](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22700

**Rubrique** : Transports routiers

**Ministère interrogé** : équipement, transports et logement

**Ministère attributaire** : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 juillet 2003, page 5931

**Réponse publiée le** : 20 octobre 2003, page 8026